



**Commune de Mijoux**

Rue Dame Pernette

01410 Mijoux

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 génèrent la réforme de la publicité des actes. Ainsi, depuis le 01 juillet 2022, le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé. Il est remplacé par la publication d'une liste de délibérations publiée dans les huit jours suivant le conseil et examinées en séance. Le procès-verbal subsiste mais ne sera publié (par affichage et dépôt sur le site internet de la commune) qu'après approbation lors de la réunion du Conseil Municipal suivant. Ainsi, le procès-verbal de la séance du 07.12.2023 ne sera publié qu'après la réunion du prochain CM

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CM du 07.12.2023 – VISA&CONTROLE DE LEGALITE**

**Présents : M. VIALLET. MC. COUTURIER. C. GROGURIN. JF. JOLY. D. JULLIARD G. LEGAY. M. VUILLERMOZ**

**Absents excusés : P. ECAILLE. S. JUHEN. E. LEE**

**Secrétaire de séance : MC. COUTURIER**

**Ouverture de la séance à 19h à la salle des Fêtes de MIJOUX**

<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>	<b>DECISION</b>
2023.082	Subvention DETR abribus	approuvée
2023.083	Dépenses d'investissement 2024	approuvée
2023.084	Convention d'occupation food truck	approuvée
2023.085	Prime 13e mois	approuvée
2023.086	Délégation AVN – 100 euros	approuvée
2023.087	Autorisation ANV 2022	approuvée
2023.088	Subvention centre de loisirs Lélex	approuvée
2023.089	Vente fruitière Agence immobilière	approuvée

2023.090	Déontologue	approuvée

Mijoux, le 08.12.2023

Martine VIALLET, maire